N° 2063 — 7e Année

Jeudi 13 Décembre 1894

L'ARGUS DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 20 bis, rue des Ursules, 20 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 26

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCAUX . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Les Grèves d'Halluin

Il est toujours délicat pour un député de porter un jugement sur des incidents graves dont sa circonscription est le théâtre. Quels que soient la pureté de ses intentions et le caractère désintéressé de son intervention, il est forcément suspect et peut s'attendre aux critiques passionnées, tant de ses adversaires politiques que de ceux dont il croit devoir analyser les actes et auxquels il se risque à donner des conseils.

Tout-fois, dans le cas présent du moins, n'ayant été mêlé, ni de près, ni de loin, aux événements qui se déroulent à Halluin et qui, pour tout esprit impartial, sont la conséquence d'une situation économique anormale, je ne me laisse pas arrêter par de telles considérations.

On ne m'accusera pas, je suppose, d'avoir fomenté ces grèves ou de les avoir encouragées : on ne saurait me reprocher davantage d'obéir à l'esprit de parti, puisque le conflit met aux prises indifféremment des patrons et des ouvriers appartenant à des partis politiques différents : on *serait au contraire en droit de m'accuser* d'indifférence, si mon attitude était celle d'un spectateur impassible, d'un philosophe taciturne gardant pour lui-même ses méditations, au lieu d'être celle d'un homme d'action signalant le mal et ses dangers, indiquant les remèdes qui lui paraissent applicables aux circonstances. Aussi, quand même il devrait m'en cuire de m'engager dans la bataille où les intérêts des uns et des autres se heurtent au grand détriment du bien général, j'obéis à ma conscience, j'obéis à un sentiment purement généreux, en cherchant à faire entendre dans cette mêlée tumultueuse la voix de la raison et en faisant appel à l'esprit de conciliation des parties en cause.

Je n'ai que faire de renseignements particuliers sur les origines et les incidents journaliers de ces grèves : malgré les nuances qui tiennent aux besoins, au tempérament de leurs clientèles respectives, tous les journaux ne sont-ils pas d'accord au fond, lorsqu'ils disent qu'ils *nous donnent de ces grèves, dans* les appréciations qu'ils exaltent, dans la conclusion qu'ils en tirent ? Cette conclusion est la même pour tous ; il faut au plus tôt mettre fin à ces grèves dans l'intérêt des patrons comme dans celui des ouvriers, pour éviter qu'un coup funeste ne soit porté à notre industrie.

Quelques lignes suffiront : indiquer la *situation économique* dont les effets se font sentir aujourd'hui d'une manière si regrettable.

A Halluin, dont la population doit être d'environ 16,000 habitants, l'industrie a *pris dans ces dernières années un grand* essor, principalement à cause des avantages particuliers que cette ville tire de sa situation topographique. D'autres villes, comme Tourcoing, sont bien aussi des villes frontières, mais dont l'agglomération industrielle est encore assez distante des centres habités de Belgique, tandis qu'Halluin côtoie le territoire belge sur une grande étendue et se trouve contiguë à la ville belge de Menin. Des relations *très-étroites* existent entre ces deux villes qui semblent en réalité n'en former qu'une seule. Il en résulte que la main-d'œuvre *belge* vient *s'offrir à Halluin* en abondance, et à un exceptionnel bon marché.

En outre, pendant longtemps, cette ville a gardé le caractère d'une grande agglomération rurale où le coût de la vie était relativement minime, grâce au bas prix des loyers et aux facilités d'alimentation qui provenaient, d'une part, de l'introduction des denrées belges, d'autre part, de la possibilité pour beaucoup d'*ouvriers de tirer de leurs jardins* des produits qui diminuaient d'autant leurs dépenses d'alimentation.

Quoiqu'il en soit de l'importance de ces différents facteurs pour expliquer le fait, il est incontestable que le prix de la main d'œuvre est moins élevé à Halluin que dans les villes voisines et qu'on a pu remarquer une certaine tendance des industries de Tourcoing à se transporter dans cette commune où les salaires des ouvriers sont inférieurs d'environ 25 à 30 0/0.

Il était à prévoir que le relèvement des droits de douanes sur les produits alimentaires importés de Belgique et l'augmentation du prix des loyers dus au développement de l'agglomération et qui, par contre coup, en privant l'ouvrier de plus en plus des avantages que lui valait la culture maraîchère de son petit coin de terre, rendent les conditions de la vie plus onéreuse et justifient aux exigences plus grandes, il était évident que les salaires ne pouvaient pas rester à leur taux *primitif et la lutte d'aujourd'hui est un pre*mier effort des travailleurs, devenus du reste plus conscients de leur force et de leurs droits, pour amener ces salaires à un taux plus en rapport avec le coût présent de la vie à Halluin.

C'est pourquoi la grève s'est étendue comme une traînée de poudre et s'est généralisée à une grande partie de l'industrie de la toile et de l'ameublement.

De leur côté, les industriels ayant à lutter contre une *concurrence chaque jour* plus forte, obligés de produire alors même que la consommation ne leur offrait pas *des prix rémunérateurs*, avaient une tendance, par l'emploi des femmes, par le travail sur deux métiers, en un mot par des abaissements de salaires plus ou moins déguisés, à diminuer les prix de façon, c'est-à-dire le prix de revient de leurs produits.

Une pareille discordance ne pouvait, tôt ou tard, qu'aboutir à un conflit entre ceux qui cherchaient à payer moins, et ceux qui étaient obligés de dépenser plus. En voilà assez, sans faire intervenir les *aspirations bien légitimes* des travailleurs à une amélioration des conditions matérielles de leur existence, pour expliquer les origines de ce conflit qui était fatal, inévitable.

Si telle est la situation générale de l'industrie considérée dans son ensemble, examinons les positions prises par les deux parties en présence.

Les ouvriers se plaignent de la situation misérable de beaucoup d'entre eux et réclament une plus forte rémunération de leur travail. S'il est vrai que la moyenne des salaires soit de 12 à 15 fr. pour les hommes, de 8 *à 10 fr.* pour les femmes, on doit reconnaître qu'elle est insuffisante pour permettre à un chef de famille de subvenir à l'entretien de son ménage, et on ne peut s'empêcher d'être sympathique à leurs revendications. Toute la question est de savoir si et dans quelle mesure les patrons peuvent y donner satisfaction : j'y reviendrai tout-à-l'heure.

Les ouvriers produisent en outre une série de réclamations d'ordre moins général, qui sont des plus justifiées. Pourquoi en effet les femmes seraient-elles, à travail égal, payées moins que les hommes et faut-il s'étonner que ces derniers voient avec inquiétude les femmes prendre leurs places dans les usines, quand il est bien évident que cette substitution ne vise qu'à la diminution des tarifs de façon ? Pourquoi les ouvriers subiraient-ils une retenue pour la consommation du gaz ? Depuis quand les frais d'éclairage ne *rentrent-ils plus dans les frais généraux* et en viendra-t-on aussi à retenir des frais *de chauffage, de nettoyage? Que dire* aussi de cette obligation imposée à l'ouvrier de prendre son pain dans telle ou telle boulangerie désignée par le patron, sans pouvoir discuter le prix et la qualité de la marchandise fournie ?

Je ne m'appesantirai pas sur autres points soulevés : réduction de la durée du travail à onze heures, modération dans la distribution *des amendes et affectation de leur* produit à une caisse de secours, possibilité pour l'ouvrier de vérifier le métrage de sa pièce... Ne m'étonnant que d'une chose, c'est que tout cela ne soit pas réglé depuis longtemps conformément à la raison et aux usages généraux de l'industrie.

J'espère que les ouvriers, confiants dans leur bon droit, ne compromettront pas le succès de leur cause par des violences et des provocations qui reculeraient l'heure de l'*accord entre eux et les patrons, parce* qu'elles excuseraient l'obstination de *ceux-ci et leur feraient un devoir de se prêter aux* concessions inévitables.

Ce ne sont pas les chants socialistes et les démonstrations *hostiles* en face des fabriques qui feront avancer la question d'un pas : les travailleurs ont tout à attendre d'une union, de leur inébranlable fermeté à défendre par les moyens pacifiques, avec calme et sang-froid, leurs principales revendications, sauf à se prêter, s'il le faut, à des concessions secondaires dont le bien fondé leur sera démontré.

Oui, s'ils sont calmes dans leur attitude, prudents dans leurs paroles *et dans* les moyens de propagande, les sympathies et les souhaits de l'opinion publique seront avec eux : c'est la une force morale qui n'est pas à dédaigner.

Les *patrons*, de leur côté, se plaignent qu'au lieu de présenter leurs réclamations par l'intermédiaire de délégués préalablement à toute cessation de travail, les ouvriers aient procédé par coups de tête, abandonnant brusquement les usines et les *mettant en interdit. Ils me permettront* de les trouver un peu trop susceptibles et de leur répondre qu'en l'absence d'une véritable organisation ouvrière, il est impossible qu'il en soit autrement.

Sans doute, si les travailleurs avaient pour défendre leurs intérêts de puissantes associations syndicales, celles-ci donneraient la liste de leurs revendications, les présenteraient aux patrons isolés ou groupés, les discuteraient avec eux et si après des pourparlers *sérieux, l'accord était* impossible, la guerre éclaterait à tel jour déterminé. C'est la façon de procéder des syndicats anglais qui sont très puissants et très disciplinés.

Mais chez nous, surtout à Halluin, pour des raisons multiples, à cause de l'affluence de la main-d'œuvre étrangère, à cause de *l'hostilité des patrons contre* tout ce qui ressemble au syndicat, hostilité qui s'explique en partie par les excès et les écarts qui donnent trop souvent à ces syndicats le caractère de groupements politiques, quand ils ne devraient être dans l'intérêt des ouvriers que des associations exclusivement personnelles, pour ces raisons, les syndicats n'existent pas et nous ne pouvons prévoir la grève comme une détermination réfléchie, *précédée d'une déclaration de guerre* notifiée dans les formes et délais, mais bien comme une explosion provoquée, suivant les cas, par la misère, par le manque d'égards des patrons ou même par un mot par un besoin de secouer un joug devenu intolérable. Il ne faut donc pas accorder à ce grief des patrons plus d'importance que raison.

Je ne suppose pas non plus que les patrons soient assez réfractaires au mouvement général des idées, assez étrangers à l'économie sociale, assez ignorants des principes presque universellement admis aujourd'hui dans le monde du travail, pour contester la légitimité des réclamations des ouvriers en ce qui concerne la réduction à onze heures, l'affectation des amendes à une caisse de secours, la suppression des retenues d'éclairage, le droit de vérification du métrage, etc. Le supposer, ce serait leur faire injure.

Il ne reste donc en réalité qu'une question primordiale, celle des tarifs de façon.

Je comprends que les patrons déclarent ne pouvoir accorder, au moins dans sa totalité, l'augmentation des salaires que demandent les ouvriers, les prix de vente pour les commissions qu'ils ont obtenues ayant été calculés par eux d'après le prix de revient qui résultait de l'ancien tarif des façons. Mais ils comprendront à leur tour qu'il n'est cependant pas juste que les ouvriers gagnent des salaires dérisoires et notablement inférieurs à ceux qui sont payés dans d'autres régions. Les ouvriers d'Halluin sont aussi habiles que n'importe lesquels et le coût de la vie a notablement augmenté dans la commune : il n'y a donc aucune raison pour ne pas les payer comme le sont, par exemple, ceux de Lannoy, de Marcq-en-Barœul...

Il faut croire que cette manière de raisonner est juste, pour que je vois dans un journal paru dimanche, cette déclaration d'un patron d'Halluin que « pour donner aux ouvriers les plus larges satisfactions, il accepterait un tarif uniforme élaboré par tous les fabricants de la région, ceux de Comines, Verviq, Bailleul, Marcq-en-Barœul, Lannoy, Anstaing et Halluin, dont les articles sont identiques. ».

Cette idée est la même qui a prévalu, il y a quelques années, à Armentières où un conflit généralisé, analogue à celui qui me préoccupe, s'est terminé par l'établissement d'un tarif arrêté d'accord entre les fabricants et les ouvriers.

Si la même solution pouvait régler le différend actuel, j'en serais fort heureux et j'estime qu'on devra essayer d'y arriver. Mais il ne faut pas se payer d'illusions ; à Armentières, il s'agissait de fabriques placées dans les mêmes conditions économiques, situées dans le même milieu et l'accord ne se serait pas fait si Armentières avait émis la prétention d'appliquer son tarif à Bailleul.

Or, dans le cas prévu par le patron dont on rapportait les dires, il s'agit de fabriques éparpillées dans des communes différentes et dans plusieurs de ces communes *contre Bailleul, Wervicq...* les salaires sont encore plus faibles qu'à Halluin. Je doute qu'on puisse arriver tout de suite à l'établissement d'un salaire égal et uniforme dans toutes les fabriques situées dans des différentes communes et que les salaires de Bailleul soient portés au taux des salaires d'Halluin, eux-mêmes relevés conformément *aux réclamations des ouvriers.*

Il ne faut pas se bercer : de pareilles propositions sont tout simplement des échappatoires et ce qu'il nous faut, c'est une solution pratique et immédiate. Est-*elle si difficile à trouver ?* non, il *suffit* que les patrons d'Halluin oublient pour quelques jours les rivalités et les animosités qui pourraient pousser certains d'entre eux à se réjouir de voir la grève chez le concurrent voisin, se réunissent pour dresser un tarif commun.

Ce tarif commun tiendrait compte immédiatement dans la mesure du possible, de la demande d'augmentation des salaires faite par les ouvriers. Une nouvelle *augmentation serait promise pour une épo*que déterminée d'avance et ne s'appliquerait par conséquent qu'aux nouvelles commissions qui n'auraient été acceptées qu'en tenant compte de l'augmentation des tarifs de façon. C'est ainsi que vient de se terminer la gigantesque conflit entre les patrons et ouvriers constructeurs-mécaniciens d'Angleterre.

Cela n'empêcherait pas les patrons les ouvriers de faire tous leurs efforts par la *suite pour obtenir* l'unification des salaires sur la base la plus élevée, dans toutes les communes où se trouvent des industries similaires ; mais cette solution, plutôt spéculative que pratique, n'est pas celle qui convient pour le moment.

Il faut à tout prix faire cesser un conflit qui serait une cause de ruine pour l'industrie d'Halluin, parce que les commissions vont pendre une autre direction qui serait funeste aux ouvriers aussi bien qu'aux patrons et qui, à l'entrée de l'hiver livrerait toute une population aux angoisses du froid et de la faim.

La justice, l'*humanité, la raison doivent* amener les deux parties à se mettre d'accord sur les bases que j'ai essayé de défendre. Bien lourde serait la responsabilité de ceux qui s'y refuseraient !

Gustave DRON,
Député du Nord.

Echos et Nouvelles

On annonce d'Algérie qu'un personnage fort riche vient de mourir à Médéa. Il s'agit de Mahdj-Ali-ben-Cheik-ben-Aïssa âgé de 115 ans.

***

M. Henri Hellmuth, professeur de sciences commerciales à Munich, engage par la voie de la presse ses confrères à collectionner des billets de tramway.

***

S'il faut en croire la correspondant munichois de la *Gazette de Francfort*, la fameuse casque à pointe serait à la veille de disparaître et serait remplacé par une coiffure moins lourde et moins incommode.

***

Le marquis de Nayve cherche à adopter pour Léon le nom d'un de ses ancêtres qui fut gouverneur de Saint-Domingue.

***

Dans le Limousin vient de mourir un bandit célèbre en son temps, Journiaches qui, en 1835, fut condamné à 20 ans de travaux forcés pour une série de vols.

L'EXTRADITION D'ARTON

Interview de M. Laguerre

Le Journal a interviewé M. Laguerre, qui a raconté comment il avait fait connaissance d'Arton avec qui il eut des relations jusqu'en 1892. Depuis cette date, dit M. Laguerre, je ne l'ai pas revu mais il m'écrivait :

Je connus ainsi sa retraite, ses espoirs et ses craintes. Il me demandait des conseils, des indications, me priant de lui fournir divers renseignements tous relatifs à la procédure judiciaire. Or n'était pas mes compétences, et je le priai de s'en passer et n'est pas un impuné qui n'en fasse de même à l'égard de son avocat.

Cette correspondance dura ainsi trois ou quatre mois, jusqu'en décembre, je crois.

Puis, subitement, plus rien. Aucune nouvelle, le silence absolu et, avec lui, l'oubli.

Quand éclata, avec la violence que vous savez, le scandale de Panama, ce dernier me revint à la mémoire et me préoccupa. Je me demandais ce qu'il était devenu et me questionnais en vain. Et, de grave, les lettres que m'avait adressées Arton.

Il écrivait précisément ces lettres que voulant chercher chez moi, ce matin, M. le juge d'instruction Espinas et M. le commissaire de police Bernard.

J'étais rentré, la nuit même, d'un voyage à Rodez, où j'ai plaidé dans une affaire d'empoisonnement. Je suis levé assez tôt ce matin-là, vers 7 h. et demie, et me trouvais en présence de M. Espinas, d'un substitut du procureur de la République, de M. Bernard et de deux secrétaires. Le juge d'instruction, très courtoisement, je le reconnais, m'expose le cas :

« Pour l'examine l'affaire Soulignou, me dit-il, et plus j'acquiers la conviction que cet homme est innocent, plus je me demande ce qu'a bien pu faire de mon argent Arton. Il a été sans doute fort utile à Cornélius Herz en maintes circonstances. Je dois donc rechercher tout ce qui concerne les deux hommes. Vous avez je le sais, été mêlé à leurs affaires, échangé plusieurs lettres avec lui. Voulez-vous me remettre celles que vous avez reçues ?

— Je n'en ai plus une seule.

— Voulez-vous me permettre de regarder moi-même dans vos papiers ?

— ... J'allais vous en prier. »

Avant l'« opération », M. Espinas me montre le mandat de perquisition dont il est saisi et M. Georges Laguerre, avocat, ancien député et ex-adjoint à l'affaire Soulignou, du dernier, inculpé de « corruption de fonctionnaires ». Chacun fouille de son côté, dans la bibliothèque, dans mes cartons, dans mes dossiers, dans la cabinet de mon secrétaire, partout enfin... et on ne trouve rien. Reste un tiroir dont la clef ne fonctionnait pas.

— Il n'y a rien dedans, dis-je.

— Il faut qui je le constate, riposte M. Espinas.

— Comme la clef s'obstinait à ne pas marcher on crut à chercher un serrurier qui, en moins d'une minute, fit sauter la serrure.

Rien, toujours rien. Ces messieurs sont partis de chez moi sans seulement emporter une enveloppe.

M. Laguerre raconte ensuite la perquisition de la rue Montaigne.

Inutile de vous raconter la scène qui s'est passée dans la maisonnette de la rue Thiers; elle a été « to a point semblable à celle de mon cabinet, seulement, et pas plus là-bas qu'ici, les magistrats n'ont rien trouvé — pour l'excellente raison que je n'ai pas gardé une seule lettre.

Arrestation de M. Dupas

Paris, 17 décembre. — L'instruction ouverte, à la demande de M. Poubelle, contre l'assassinat, une arrestation, celle, — prévue dès le premier moment, — de M. Dupas, qui, dit-on, n'a nullement cherché à s'y soustraire. Il n'y a même pas été dit un mot de cette arrestation que des mesures démarches étaient surveillées *et que des agents le filaient* sans cesse.

Donc, ce matin, à la première heure, M. *Dupas*, qui demeure 21, rue du Cirque, a reçu la visite de deux agents de la première brigade des recherches qui préalablement avaient fait garder l'issue que l'immeuble possède 37, faubourg Saint-Honoré.

Ces agents étaient porteurs : 1° d'un lettre-convocation du juge d'instruction ; 2° du mandat de comparution ; 3° d'un mandat d'amener.

M. Dupas était encore au lit lorsque les agents sont venus sonner à sa porte, il vint lui-même leur ouvrir et quand il connut leur qualité et la but de leur visite matinale, il ne manifesta aucune surprise : « Je vous attendais, leur dit-il, mais je ne croyais cependant pas que ce serait pour ce matin. »

Les agents montrèrent à Dupas le mandat de comparution dont ils étaient porteurs et le prièrent de les suivre. « Très volontiers » répondit Dupas, mais je vous serai très obligé de prendre une voiture.

Les agents donnèrent satisfaction au désir manifesté par Dupas. L'un d'eux se détacha et alla héler dans la rue une voiture, le fiacre 2393. Dupas, qui avait revêtu ses habits et les deux agents y prirent place et la voiture partit au grand galop dans la direction du Palais de justice. Les agents n'avaient donc pas eu à faire usage du mandat d'arrestation.

M. Espinas, juge d'instruction, s'était rendu ce matin, de très bonne heure, dans son cabinet. Dès qu'il fut averti que les agents avaient accompli la mission dont ils étaient chargés et que Dupas venait d'arriver, il donna l'ordre de l'introduire aussitôt et procéda à un premier interrogatoire.

Que se passa-t-il entre M. Espinas et M. Dupas ? On l'ignore encore à l'heure actuelle le secret le plus absolu étant gardé à ce sujet au parquet. Toujours est-il que vers onze heures, M. Espinas sortait de son cabinet et se rendait, accompagné de M. Clément, rue du Cirque, n° 21, au domicile de Dupas, où il s'y livrait à une minutieuse perquisition. Il pratiqua la même opération tout à côté, à la *Pharmacie Internationale*, où M. Dupas était employé et d'où il a été renvoyé dit-on, ces jours-ci.

A son retour au palais de justice, M. Espinas a entendu de nouveau M. Dupas.

Une conférence a été tenue de midi à midi trois quarts à la préfecture de police entre M. Lépine et M. Athalin, procureur de la République, à la suite de cette conférence, M. Leprount, commissaire de police de la première brigade des recherches, a été appelé d'urgence au cab qui est à la disposition de M. Athalin, et il a reçu l'ordre d'exécuter une mission au sujet de laquelle on garde un secret absolu.

A une heure de l'après-midi, M. Dupas est sorti du cabinet de M. Espinas pour être conduit *de deux agents pour aller déjeuner.*

Chez le juge d'instruction

A deux heures de l'après-midi, M. Robet s'est présenté au palais de justice et a été aussitôt reçu par M. Espinas.

M. Laguerre attendait dans les couloirs d'être introduit auprès du juge d'instruction. On sait qu'il doit être entendu par M. Espinas au sujet de ses anciennes relations avec Arton.

On dit aussi que M. Gozon, rédacteur au *Matin*, ancien chef de la Sûreté, actuellement à Londres, serait aussi interrogé.

Enfin, en même temps que la nouvelle de la mesure prise à l'égard de M. Dupas se répandait au palais, le bruit courait que M. Reyère, le conseil d'Arton, aurait été également consigné à la disposition de la justice.

Paris, 17 décembre. — M. Laguerre a été entendu après le départ de M. Robet.

Incarcération de Dupas

On annonce que des perquisitions vont être faites au domicile de M. Laguerre à Figeac.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, n'est rendu à 5 heures 1/2 chez le juge d'instruction avec lequel il a longuement conféré. A la suite de cet entretien M. Dupas a été de nouveau introduit dans le cab qui est resté à sa disposition. Il y est resté jusqu'à 7 heures 0/4.

M. Espinas ayant ouvert le mandat de comparution en mandat de dépôt. Dupas a été immédiatement écroué au Dépôt. Il paraissait fort affecté par cette mesure à laquelle il ne s'attendait paraît-il pas.

Chez l'avocat d'Arton

Le bruit de l'arrestation de M. Raoul Royère, le conseil d'Arton, ayant couru toute la journée avec persistance, un de nos rédacteurs est allé à son domicile.

Non seulement, nous dit-il, je n'ai pas été mis en état d'arrestation, comme vous pouvez le voir, mais je n'ai reçu ni du M., Espinas, ni du Palais aucune citation à comparaître. Rien n'a été vraiment pas qui peut dire l'au-eur de ce canard.

Vous pouvez annoncer en tout cas que ces bruits sont faux et que d'ici à demain, à ce qu'il me dit, je ne rendrai de mon plein gré chez M. Espinas à qui je ferai des communications intéressantes. C'est *le meilleur démenti, je crois, que je puisse donner* à tous ces bruits.

Perquisitions chez un banquier

Une perquisition a été opérée par M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires chez M. Georges Wolf, ancien banquier, qui suppo-ait on sva t eu de fréquentes relations avec Arton et avec M. Laguerre.

On rédacteur du *l'Agence nationale* s'est rendu cet après-midi chez M. Georges Wolf, rue de Maubeuge.

Il y a un an, nous dit M. Wolf, j'habitais 80, rue Faidherbe, où habitait également M. Laguerre. Mais comme je l'ai déclaré à M. Martin je n'ai jamais eu aucune relation avec M. Laguerre.

Quant à Arton, c'est également la même chose. Je me rappelle l'avoir vu un jour au restaurant Champeaux avec quelques amis, où l'on de-eurait me le présenter. Il ne produisit une fort mauvaise impression. C'est la seule fois que je l'ai vu.

Une question au Sénat

M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, va adresser à la prochaine séance du Sénat une question à M. Léon Bourgois au sujet *des suites* qu'a reçu ou qu'recevront compter donner à l'affaire Dupas.

M. de Lamarzelle estime que ce n'est pas l'article 358 du Code pénal qui s'applique au cas de M. Dupas, contrairement à ce que M. Robet disait dans la lettre par laquelle il réclamait une information judiciaire.

CAUSERIE PARISIENNE

Unum pro multis dabitur caput, dit Virgile, au cinquième livre de l'Enéide, ce que nous nous traduit par l'épithète du Bonc émissaire, empruntée aux anciennes cérémonies du peuple d'Israël, car il faut que ces diables de juifs nous prêtent toujours quelque chose. Dans cette affaire Arton qui me paraît relever un tantinet, du Roman chez la Portière, aussi bien que des *féeries* de l'ancien Boulevard du Crime, on en est à se demander quel sera ce bouc émissaire.

L'avocat Newton *devrait* bien comme son illustre homonyme, se taire de nous expliquer, comme il s'en est fait tort, le phénomène de la gravitation... des intrigues nouées autour de son client. Celui-ci vient, d'ailleurs, d'entrer en scène, par une lettre accusatrice adressée à un journal parisien. La réponse à cette lettre est une instruction judiciaire ordonnée contre les personnes qui auraient trahi les intérêts de la justice. Cela peut mener loin ! Puisse cette instruction nous instruire !

Il est grand temps, d'ailleurs, que dans cette interminable affaire Arton et Cie, comme dans *beaucoup d'autres telles que l'abominable* tentative de chantage dirigée contre M. F. Faure, la lumière se fasse complète et que la vérité sorte, enfin, *du puits*.

Je n'ai pas voulu, jusqu'à présent, parler de ce complot h deux qui a excité la réprobation des honnêtes gens de tous les partis. Au cour'hui que la France et le monde entier sont au courant de l'affaire, il convient à tous ceux qui ont l'honneur de tenir une plume de dire r, comme ils le méritent, ceux qui n'ont pas craint de se servir de pareilles armes pour assouvir leurs rancunes.

Fort heureusement, comme le dit une vieille *naïve chanson : « La France sera toujours la* France, et les Français seront toujours Français », c'est-à-dire que l'âme fière de la nation répugne aux lâchetés.

L'attaque odieuse dirigée contre le Président de la République est l'œuvre de bandits attendant leur victime au coin du bois ou de la haie pour tenter de lui prendre l'honneur.

C'est le contraire qui est arrivé.

Ceci prouve que le sens moral n'est pas, chez nous, aussi perverti que veulent bien le dire certains moralistes grognons et que les questions d'honneur ont de délicatesse savent encore nous émouvoir.

***

Un procès parisien prochain va, précisément soulever une de ces questions de délicatesse. Il s'agit de la plainte portée par le marquis de Massa contre M. Pierre de Lano, auteur de « *l'Amour à Paris sous le Second Empire* », ouvrage documenté de lettres adressées au plaignant par les *Lionnes*, grandes dames de la cour, lettres volées à leur destinataire ou perdues par lui. M. de Lano, qui a jusqu'ici refusé de dire qui lui a fourni ces documents, trouve aussi tout naturel de s'en être servi, sans l'assentiment de leur propriétaire. Toute question de parti mise à part, trouvez-vous cela aussi naturel que M. de Lano?

***

Toutes ces histoires de salon et d'alcove perdent bien de leur intérêt, en outre dans la vie intense et fiévreuse que nous font les scandales, sans cesse, renaissants. Voici encore l'affaire du Colonel Allain au sujet duquel on est fait mutisme, présentement, à la retraite, est *activité supérieure*.

Les accusations de calomnie sont formelles, et il est urgent de les réfuter et elles sont colossales, de leur donner une sanction et elles sont prouvées.

Tout le monde a pu lire, avec stupéfaction, la lettre du général Boulan, conseillant au colonel Allain de garder le silence afin de ne pas compromettre le haut commandement. Le général, alors secrétaire général de la Présidence, avait-il consulté M. Carnot, avant d'écrire cette malencontreuse lettre.

La question sera, certainement, posée à la tribune, lorsque l'affaire y sera portée, et, du coup, la personnalité du défunt président sera, de nouveau, en jeu. Ce pauvre M. Carnot ne pourra donc pas reposer en paix. Il était, cependant, ennemi du bruit fait autour de sa personne, témoin cette lettre que m'écrivait, en 1880, le même général Borius, au sujet d'une brochure : « J'ai l'honneur de vous remercr en bien vivement de votre aimable envoi... Je crois pouvoir vous d re que, d'une manière générale, M. le président de la République désire que le question de sa personnal té soi t agitée le moins possible. Veuillez agréer... S. Borius. »

***

Cette réserve si correcte devrait bien être imitée par tous les hommes politiques et je distinguo, par tous les candidats. N'est-ce pas Monsieur Coquelin, Pasdeloup le Talbot Lillustre acteur directeur, dont les amateurs bourgeoises font, en ce moment la joie des badauds et l'ornement d'une vitrine du boulevard de La Madeleine est probablement persuadé qu'il doit à une erreur de transcription sur les registres de l'Etat-Civil de ne pas s'appeler Poquelin, comme Molière, dont la gloire commence à pâlir à côté de la sienne ?

Le « *Ne sutor ultra crepidam* » trouverait, ici, son application.

***

S'il est bon pour un cordonnier de ne pas vouloir monter plus haut que la semelle, il n'est pas défendu aux simples mortels de *chercher à s'élever et à se diriger dans les* airs. S'il faut en croire les journaux d'Amérique, un ingénieur yankee vient d'inventer un moteur donnant, sous un poids de 5 kilogrammes seulement, 4 chevaux-vapeur de force, c'est-à-dire développant une puissance mécanique supérieure à celle des oiseaux. Les aéronautes sont dans la joie, car-si la nouvelle est vraie, le problème de la direction des ballons se trouve résolu.

Souhaitons que l'invention ne soit pas un canard, car dans leur déception, les partisans du plus lourd que l'air, gens qui s'obstinent facilement, seraient bien capables de lui *infligement* enlever le ballon au journaliste mystificateur.

***

Serait-ce, aussi, un mystificateur ce journaliste italien qui, à peine connu la démission de ses compatriotes, au Chili, de la direction entière italienne a été *rasés* par les lieutenants de Méndiki, énumérait, complaisamment, les conditions que l'Italie imposerait au Nègus, après l'avoir vaincu ?

Si ce n'est pas une mystification, c'est du moins ce qui s'appelle : vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et, dans tous les cas, une manière toute nouvelle de retourner la veste que l'on vient *de comporter*.

L'Italie est bien décidément la terre classique de l'opéra bouffe.

Cela ne doit pas, toutefois, nous empêcher de saluer les soldats, bravement, tombés au champ d'honneur, en leur appliquant la noble devise, bien française : *Honneur au courage malheureux!*

Gérard Baster.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 17 décembre. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Mouvement de la Flotte

M. Lockroy a informé le Conseil que l'aviso *La Flèche* a reçu l'ordre de quitter la rade de Smyrne, pour se rendre sur les côtes de Macédoine et de Grèce. Il y séjournera pendant quelques jours à Salonique.

L'aviso *Le Linois*, après avoir séjourné à Mersina et à Tripoli est arrivé à Beyrouth.

Comité consultatif des chemins de fer

Le ministre des travaux publics a fait signer deux décrets élevant à 60 le nombre des membres du Comité consultatif des chemins de fer, de manière à donner aux corps d'un grand nombre de représentants dans le conseil.

L'interpellation Basly

Il indiquera le sens de la réponse qu'il fera à l'interpellation de M. Basly, relative aux causes de chômage et de misère des ouvriers mineurs. On sait que cette interpellation doit venir lundi prochain en discussion devant la Chambre.

Au Sénat

Le droit de grève

Paris, 17 décembre. — La commission relative aux coalitions ayant pour but de suspendre ou de cesser le travail dans les chemins de fer et les exploitations de l'Etat, a décidé aujourd'hui, par 5 voix contre 4, de demander au Sénat la mise à l'ordre du jour du projet de loi dès le prem ère rentrée de janv er.

Le budget de 1896

M. Mezot-députera demain, en séance publique, son rapport général sur le budget.

Tout d'abord, le rapporteur s'attache à